



## droit aux congés hebdomadaires

Par **lulumanu56**, le **09/12/2009** à **00:32**

bonjour, je suis coiffeuse dans une galerie marchande (en cdi 35h/sem)  
mon employeur veut me faire travailler du 16 décembre au 24 décembre soit 9 jours consécutifs. Je m'étais portée volontaire pour le dimanche 20 décembre pensant avoir un jour de repos hebdomadaire.  
j'aimerais savoir si c'est légal ou si je suis en droit de refuser?  
merci de me venir en aide, je voudrais être sûre de moi avant de m'opposer à ma direction.

Par **miyako**, le **09/12/2009** à **00:54**

Regardez ce que dit votre convention collective. Normalement, on ne peut pas vous faire travailler plus de 6 jours consécutifs sans repos, même pour les fêtes et de toutes façons ce seront des heures sup majorés à 25 et 50%. Votre patron doit tenir à votre disposition un exemplaire à jour de la convention collective de la coiffure. Sur legi france vous pouvez également la consulter.  
sujikenzo@yahoo.fr